

RENCONTRES DE THEATRE JEUNE PUBLIC

Huy, août 2011

Service de la Diffusion du Service général des arts de la scène

Bilan secteur scolaire 2000-2011 et perspectives

1. Secteur scolaire : bilan financier 2000-2011

Années	Montants octroyés	Nombre total D'interv.	Nombre d'interv. Théâtre Mat./Prim.	Nombre d'interv. Théâtre Sec. Inf.	Nombre d'interv. Théâtre Sec. Sup*	Nombre d'interv. Chanson
2000	593.788 €	1.426	934	191	105	196
2001	640.597 €	1.532	1.029	255	79	199
2002	609.460 €	1.424	1.072	160	63	129
2003	637.161 €	1.534	1.044	254	91	145
2004	688.475 €	1.466	1.089	213	56	108
2005	687.530€	1.588	1.217	219	42	110
2006	737.000 €	1.621	1.210	237	44	130
2007	737.000 €	1.592	1.165	165	94	168
2008	737.000 €	1.617	1.150	198	72	197
2009	762.000 €	1.591	1.079	169	72	197
2010	737.000 €	1432	1078	159	86	109
2011	742.000 €					

	2010	2011
Mat./Prim.	517.000	502.000
Sec. Inf.	100.000	100.000
Sec. Sup.*	55.000 dont 35.000 catalogue Art et Vie	60.000
Chanson	65.000	

* du catalogue jeune public + Art et Vie.

2. La répartition géographique

Le programme « spectacles à l'Ecole » s'organise en partenariat avec les Services culturels des provinces et de la COCOF. Cette collaboration efficace ainsi que la pertinence des interventions expliquent globalement la longévité de ce programme, référence obligée des professionnels du spectacle destiné au jeune public.

Nombre d'interventions par province en 2010 :

Brabant wallon	: 182	93.752
Région bruxelloise	: 224	117.186
Hainaut	: 368	173.603
Liège	: 312	169.201
Luxembourg	: 173	89.491
Namur	: 240	174.780

3. Les quotas aux opérateurs

Les opérateurs identifiés par le service comme actifs dans la diffusion du spectacle jeune public obtiennent un quota annuel. Ils peuvent ainsi établir une programmation à plus long terme.

Afin de mieux utiliser la masse budgétaire disponible, le service a poursuivi sa politique de diminution des quotas des opérateurs qui n'avaient pas utilisé leurs montants en 2009. Cette opération a permis de réinjecter plus de 20.000 € dans le circuit. Cette somme a ainsi pu être utilisée dès le mois de janvier.

Répartition des quotas par province en 2011

Région bruxelloise	117.200	9 opérateurs
Luxembourg	66.500	14 opérateurs
Brabant wallon	73.900	11 opérateurs
Liège	145.700	27 opérateurs
Hainaut	138.800	25 opérateurs
Namur	111.600	21 opérateurs

Les crédits restant disponibles après distribution des quotas sont accordés en priorité aux demandes émanant des zones où l'offre culturelle est plus réduite. Nous avons défini une cartographie des communes par province .

Nous avons également soutenu plusieurs opérateurs en milieux défavorisés ainsi que l'opération OTTOKAR organisée en région aithoise par Assopropro, la CTEJ et le CDWEJ.

4. Quelques infos utiles

Incidences de la réforme art et vie.

Le 1^{er} septembre 2009 est entrée en vigueur une réforme du système Art et Vie, portant notamment sur le calcul des montants d'intervention de la Communauté française et des Provinces.

Comme annoncé dès le départ, une évaluation de cette réforme est désormais en cours. Après un an et quatre mois d'application, les premières statistiques permettent de tirer des enseignements fiables sur l'impact financier du nouveau mode de calcul et de leur impact sur les genres programmés.

L'une des craintes des organisateurs et des artistes était que le passage au forfait n'entraîne une diminution des subventions allouées. Rappelons que le principe même des forfaits, et l'un des objectifs affirmés du nouveau système, est d'octroyer le même montant à tous les groupes d'une même discipline artistique composés du même nombre d'artistes et de techniciens. Les artistes émergents sont dès lors soutenus de la même façon que les artistes les plus renommés. Ce système entraîne donc forcément des hausses pour certains (notamment pour les jeunes compagnies) et des baisses pour d'autres.

L'analyse statistique permet d'observer l'impact global et par discipline, en comparant la subvention moyenne octroyée avant la réforme à celle octroyée depuis lors.

Discipline	Subvention moyenne 2008	Subvention moyenne Janv. à août 09	Subvention moyenne Sept. à déc. 09	Subvention moyenne 2010
Musique				
Chanson pour enfants	534 €	541 €	582 €	539 €
Théâtre				
Théâtre jeune public	382 €	388 €	485 €	473 €

Diffusion jeune public en Art et Vie.

Le théâtre, le conte et les marionnettes pour jeune public ont encore progressé en 2010 : 397 représentations contre 383 en 2009, 330 en 2008 et 320 en 2007, soit + 24% en trois ans. Le budget total alloué à ce secteur est passé de 122.045 € en 2007 à 187.845 € en 2010, soit 54 %. L'intervention moyenne a progressé de 381 € en 2007 et 2008 à 473 € en 2010, grâce à la réforme Art et Vie.

A ces spectacles destinés au public familial, il convient d'ajouter 1.323 représentations en Théâtre et danse à l'école pour un total de 703.061 € en 2010 (contre 680.709 € et 664.712 € en 2008).

Compagnies ayant le plus tourné en Art et Vie en 2010 (et nombre d'interventions) :

- Théâtre pour jeune public : Arts et couleurs (32), Th de la Guimbarde (29), 4 Haut Th (23), Th. du Papyrus (22), Nuna Th. (21), une compagnie (17), Th. Oz (13), Cie de la Casquette (12), Tof Théâtre (12), Foule Th. (11), Th. de la Galafronie (10), Ateliers de la Colline (10), Th. du Copeau (9), Cie Orange Sanguine (8), La Berlué (8), Cie de l'Arbre rouge (6)
- Théâtre action jeune public : Zététique Th. (6)

- Théâtre de marionnettes : Th. Des 4 mains – Abaar (24), Th. des 4 mains (Canard noir) – Mme Sonnette (14), Th des Zygomars (5)
- Spectacle pluridisciplinaire jeune public : Th. des Zygomars – « Je suis libre ! hurle le ver luisant » (6).

Un nouveau décret en préparation.

- Dans le plan opérationnel du SGAS (Service Général des Arts de la Scène) figure la concrétisation d'un cadre décretaal aux aides à la diffusion (Art et Vie et spectacles à l'école). Un groupe de travail s'attachera à l'élaboration de ce décret dès le mois de septembre. On se souviendra que l'inspection des finances de l'enseignement émettait régulièrement des réserves sur les aides à la diffusion en scolaire. Seul le service de la diffusion ne relève d'aucun décret.

Les jauges fractionnées.

La Commission de concertation s'est penchée sur la manière d'intégrer dans le circuit des subventions des aides pour les petites formes de spectacles, généralement des « Seuls en scène ».

Même si le principe existait déjà pour certains spectacles à destination des petits cette mesure a été étendue, à titre expérimental.

Elle permettra à un même spectacle d'être joué 2 à 3 fois devant une jauge réduite (généralement des classes) . Toutefois le prix global devra être équivalent à une représentation avec jauge normale réglementaire selon l'âge. Un accord préalable devra être avalisé par l'administration. Le processus sera évalué après deux saisons.

Quelques rappels

- les compagnies agréées sont dorénavant assimilées aux compagnies contrat-programmées, c'est-à-dire qu'elles bénéficient d'un accès direct aux rencontres durant la période de leur agrément, sans dépendre de l'obtention ou du retrait d'un contrat de confiance (12 compagnies sont concernées) ;
- face au nombre croissant de demandes de prolongations de reconnaissance, la durée de celle-ci est étendue à 3 ans à partir de la sélection 2006. Ceci en vue d'assouplir le rythme de la création ;
- depuis 2007, afin de mieux faire coïncider les dispositions administratives aux réalités de terrain, les spectacles présentés à Huy et destinés aux ados sont accessibles aux 14 ans et plus. Il est toutefois rappelé que le contenu de ces spectacles doit prioritairement concerner la tranche d'âge 14/16 ans ;
- certains spectacles tout public issu du catalogue Art et Vie (www.artscene.cfwb.be/diffusion), pour autant qu'ils présentent un réel intérêt dans ce cadre, continueront, dans les limites des crédits disponibles, à bénéficier d'interventions financières dans le cas d'une programmation, durant le temps

scolaire, à destination exclusive des élèves du secondaire supérieur. Ces spectacles issus du catalogue sont hors quota scolaire.

5. Le Décret Culture – Ecole

Le décret relatif à la mise en œuvre, la promotion et le renforcement des collaborations entre la culture et l'enseignement est entré en vigueur le 1^{er} avril 2006.

Il encourage les enseignements de tous les réseaux et les opérateurs culturels de notre Communauté à travailler ensemble à la mise en œuvre de projets ponctuels ou durables, qui favorisent l'émancipation des élèves par la rencontre de la culture sous toutes ses formes.

Le budget global disponible pour l'année scolaire 2010-2011 est de 450.000 € dont 100.000 € inscrits à la DG Culture et 350.000 € à l'AGERS. Un budget de 350.000 € a été consacré aux projets de collaboration durable. 94 projets ont été retenus pour l'année scolaire 2010-2011 (14 pour des Centres Culturels et 18 pour des Cies théâtrales), en durables, en 30 projets en ponctuels (7 pour des Centres Culturels, 8 pour des Cies théâtrales).

Il restera 50.000 € pour l'organisation des collaborations ponctuelles du 2^{ème} semestre. Remise des dossiers pour le 4 octobre 2011.

Les collaborations ponctuelles

Une demande de collaboration ponctuelle ne répond pas à un appel à projets. Elle est déposée d'initiative par l'école ou l'opérateur culturel (pas de collaboration possible avec un établissement d'enseignement partenaire).

Elle peut être introduite à deux moments dans l'année :

- avant le 31 octobre pour les projets débutant en janvier ;
- avant le 1^{er} avril pour les projets se déroulant du 1^{er} septembre au 31 décembre.

Elle répondra aux critères définis par les articles 20 et 21 du décret.

Les documents de remises de projets ainsi qu'une copie du décret peuvent être téléchargés sur le site : www.culture-enseignement.cfwe.be

(Cellule Culture-Enseignement – tél. : 02/413 37 95).

Contact : Brigitte BONNEWYN.

La copie du projet signé par les écoles et l'opérateur culturel, ainsi que la convention ou partenariat signée par les 2 parties doivent parvenir par courrier.

La direction générale de la Culture m'a désigné comme personne de référence au comité de suivi et d'évaluation des projets.

Christian LECLERCQ.
Chargé de Mission,
Service de la diffusion.

Annexes : Comptabilisation du nombre de représentations subventionnées en 2010 sur le budget spectacles à l'école. (par Spectacles et pas Compagnies).

Compagnies ayant le plus tourné en 2010.

1	Théâtre à 4 mains	101
2	Art et Couleurs	74
2	4 Haut	74
4	Théâtre Oz	72
5	Nuna théâtre	63
6	Théâtre Papyrus	49
6	Pieds dans le vent	49
6	Théâtre de la Galafronie	49
9	Tof Théâtre	48
10	La Berlue	45
11	Théâtre Isocèle	44
12	Une Compagnie	39
13	L'anneau	36
14	La Guimbarde	33
15	Royales Marionnettes	30
16	Théâtre Maat	28
16	Cie Zanni	28

20 spectacles ayant le plus tourné en 2010

Fenêtres	Théâtre Oz	72
Boîtes	Nuna théâtre	63
Avaar	Théâtre 4 mains	62
Le Roi déchaussé	4 Haut	53
Une paire d'amis	Théâtre Papyrus	49
Ficelles	Cie Pieds dans le vent	49
Premiers pas sur la dune	Tof théâtre	48
Femme, Mari et le poisson	Art & Couleurs	47
Remue-Ménage chez...	La Berlue	45
Quand j'étais grand	Théâtre isocèle	44
TAM	Une Compagnie	39
Madame Sonnette	Théâtre 4 mains	32
La légende de Godefroid	Royales Marionnettes	30
La Nuit avant le jour	Théâtre Maat	28
Goutte d'eau	Cie Zanni	28
La Cigogne et le Coucou	Arts & Couleurs	27
Têtes à claques	Ateliers La Colline	27
Le plus beau Village du Monde	Théâtre de la Galafronie	26
Petites histoires...	L'anneau	26
Chagrin d'amour	Théâtre de la Galafronie	23